L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 NOVEMBRE 1892. 66me Année

THE FLOWERS COLLECTION

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 4 NOVEMBRE 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Les devoirs de l'électeur aux Etats-Unis.---De la négligence en matière d'élection.

Toutes les fois, qu'ici, on se trouve en présence d'un problème politique à résoudre, il ne faut jamais oublier que les Etats-Unis sont une démocratie pure, dégagée, dès son origine, de tout préjugé ou de tout précédent aristocratique ou monarchique ; que la souveraineté réside réellement et uniquement dans la nation, dans la masse des citoyens, et que toute mesure, toute autorité qui émane d'une autre source, si noble qu'elle soit, est nécessairement une injustice, une usurpation.

Dans un pareil état de choses, toute puissance ne peut s'exercer que par le peuple et au nom du peuple ; et ce dernier a non seulement le droit, mais le devoir d'intervenir dans tout acte qui affecte la vie nationale, à quelque degré et de quelque façon que ce soit. Partout où nous n'apercevons pas la main souveraine du peuple ; où nous constatons, ou même soupçonnons simplement qu'on lui a forcé la main, nous pouvons dire que l'on est en dehors du droit et dans le domaine de l'injustice, de l'usurpation. Toute autorité chez le peuple américain repose donc sur l'élection. C'est lui seul qui la dispense, qui la consacre ; et il est responsable de tout ce qu'elle peut accomplir en bien et en mal. De là, il résulte que le premier de ses devoirs est d'exercer une vigilance constante sur les fonctionnaires, hauts et bas qu'il s'est choisis ; de ne jamais laisser pénétrer dans l'administration que des hommes dignes d'y occuper une place et capables de remplir les fonctions qui leur sont confiées. Il est ainsi forcé d'être constamment sur la brèche, de ne jamais laisser passer une élection sans y prendre une part active. Il y va de ses intérêts ; il y va de sa fortune ; il y va, surtout, de ses droits et de sa liberté. Malheur à une démocratie qui néglige l'exercice de ses droits électoraux : elle ne vivra pas long temps. Ce les, c'est un crime odieux, une noire trahison, de la part d'un citoyen, de vendre son vote, de sacrifier la justice, le bien public, à un intérêt personnel, toujours étroit, toujours mesquin, toujours éphémère.

Mais le mal n'est pas irréparable, parce que les méchants, en ce monde sont toujours en minorité. Si le peuple entier remplit son devoir, le bien est toujours sûr de l'emporter, parce que la majorité, si peu éclairée qu'elle soit parfois, se prononcera toujours contre l'usurpation et la corruption.

Là où le mal est sans remède, c'est quand le peuple s'endort dans une fausse sécurité et se laisser aller à une négligence coupable.

La majorité honnête dédaignant de prendre part à la lutte, livre, nécessairement, le terrain à la minorité ambitieuse et corrompue. Les choix sont mauvais ; l'administration, composée d'hommes peu consciencieux, ne travaille plus pour le bien du plus grand nombre, mais pour son intérêt propre, et l'intérêt de ceux qui l'ont aidés à se hisser au pouvoir.

Ce qui se passe actuellement est un exemple frappant des dangers que fait courir à un peuple libre la négligence qu'il apporte dans l'exercice de ses devoirs électoraux. Un parti qui règne depuis bientôt trente ans ; qui veut se perpétuer au pouvoir, en dépit de la volonté des populations, en arrive à leur contester leurs droits les plus primordiaux, à tenter de réduire à l'impuissance le suffrage universel, et il atteindra son but, si la majorité, ressentant l'outrage, ne sort pas de son coupable assoupissement, si elle ne se rend pas en masse aux polls, si elle n'écrase pas la tourbe des usurpateurs sous le poids de ses votes.

Dans quelques jours, va se jouer, au scrutin, le sort de la souveraineté électorale du peuple américain ; à celui-ci de relever la tête, de montrer qu'il est le maître. Si le parti républicain l'emporte, c'en est fait de nos droits, de nos libertés ; ce sera la force armée, ce sera la police, conduites, toutes deux, par l'administration de Washington, qui feront les élections. C'en sera fait de la démocratie américaine et de la souveraineté populaire aux Etats-Unis.

Ce serait indiciblement triste d'avoir tant lutté, tant versé de sang, en vue de conquérir l'indépendance, pour aboutir, après un siècle de combats, à un aussi lamentable résultat.

LADIES

Needing a tonic, or children who want building up, should take BROWN'S IRON BITTERS. It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.—L'ANTISEPSIE DES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE.—On sait qu'à diverses reprises, des accidents plus ou moins graves ont été signalés à la suite de l'emploi, en grande ou en petite chirurgie, de certains instruments à articulations fixes.

Cette disposition—on le comprend aisément—ne permet pas toujours le nettoyage parfait destiné à rendre l'instrument aseptique.

Partant de cette idée, M. Collin, de Paris, constructeur d'instruments de chirurgie, a imaginé une modification permettant d'obvier à cet inconvénient, qui—nous l'avons dit—peut, dans les opérations délicates, provoquer des accidents d'une grande gravité.

M. Magitot a soumis, tout récemment, au nom de ce dernier, à l'examen de l'Académie, une série d'instruments, daviers (instruments servant à l'extraction des dents) pinces, ciseaux, etc., dont les branches sont réunies par un mécanisme nouveau à articulation mobile et présentant l'avantage de pouvoir être démontées instantanément, pour être nettoyées et rendues aseptiques.

LE MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE DE CAMPAGNE DANS LES PASSES DES ALPES.—Depuis quelque temps déjà, en France et en Italie, on s'efforce de trouver des chevaux capables de traîner le matériel de l'artillerie de campagne dans les passes des Alpes.

Voici, au sujet de cette expérience, ce que nous trouvons dans l'*Avenir militaire* :

Les expériences sur l'emploi de la cavalerie dans les Alpes n'ont pas, comme il fallait s'y attendre, donné de résultats satisfaisants.

Les chevaux, que l'on est allé chercher en Sardaigne et en Corse, ne se sont pas montrés aussi dociles qu'on le croyait tout d'abord ; quand ils arrivent à une certaine hauteur, ils s'épouvantent, et pas un cavalier ne saurait alors les retenir. S'il n'y a pas eu mort d'homme, c'est que les soldats avaient reçu l'ordre de mettre pied à terre dès que leurs montures prenaient de l'ombrage : par contre, quelques animaux, ayant pris peur, se sont précipités et brisés dans les ravins.

En admettant même que les chevaux puissent s'habituer à marcher dans les sentiers difficiles des montagnes, nous ne voyons pas bien clairement quel emploi on pourrait faire de la cavalerie dans les Alpes.

En ce moment, les Italiens font des expériences analogues en ce qui concerne l'artillerie de campagne. De graves accidents sont déjà arrivés, et il est peu probable que l'artillerie de [illegible] puisse remplacer celle de montagne.

LOUISIANE.

L'*Intérim*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 29 octobre ;

L'habitation "Homestead" appartenant à Mme Vve R. S. Welham, a été mise en vente à l'enchère publique, le 26 courant, à la Nouvelle-Orléans.

On nous dit que le montant offert n'excédait pas $75,000, montant qui est bien minime si l'on considère les grandes améliorations qui ont été faites dans la sucrerie et la valeur réelle de cette vaste et fertile étendue de terre. La famille résolut de retirer la vente.

Cette habitation possédait une des belles récoltes de l'année, mais, malheureusement, elle fut visitée par les eaux de la crevasse et en ressentit les funestes effets, comme tant d'autres.

Malgré ce malheur, on comprend que sa noble propriétaire, quoique fatiguée par le poids des années, ne se soit pas décidée à céder Homestead, auquel se rattachent tant de souvenirs heureux et tant de prospérité si bien utilisée en générosités distribuées, en silence, aux moins favorisés de la fortune.

—Deux des misérables qui, le 21 courant, ont attenté à la vie de M. Osémé Duhon (l'agent de l'express), et l'ont forcé, le pistolet en main, d'ouvrir le coffre-fort et de leur livrer la somme de 300 piastres, ont été arrêtés cette semaine.

La première arrestation a été faite, mardi dernier, dans la paroisse Jefferson où la justice s'est emparée d'un nommé Chicken George. Celui ci, ayant avoué sa faute, fit connaître ses deux autres complices, et, jeudi dernier, un noir nommé J. Davis fut arrêté ici et conduit à la geôle. L'autre complice n'est pas encore arrêté.

—Les voleurs de profession semblent s'être donné rendez-vous dans nos parages.

La semaine dernière, nous signalions un vol audacieux qui avait été commis à la station du Convent ; cette semaine, les voleurs se sont dirigés sur le magasin de MM. Keller et Hargis, et, jeudi soir, ayant réussi à forcer la porte de l'établissement, ils ont enlevé une certaine somme de monnaie, un pistolet et quelques autres articles de peu de valeur.

Ces fins filous ont travaillé si habilement et si silencieusement, qu'ils n'ont pas éveillé les commis qui occupaient une chambre voisine.

Il est vraiment fâcheux que ces misérables puissent aussi impunément commettre leurs crimes. Il est temps d'y mettre fin, même au risque d'user de violence. Un exemple est nécessaire pour rétablir l'ordre.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 29 octobre :

On se plaint beaucoup des pertes qu'occasionnent aux planteurs les lignes nouvelles des levées que l'on est obligé de reconstruire, et l'on conçoit que la législature, cette année, ait commencé à se préoccuper des spoliations dont sont ainsi victimes les propriétaires riverains. Dans la Pointe Coupée, la nouvelle levée que l'on vient de tracer, depuis la propriété du juge Semple, jusqu'à celle de M. J. B. Cambre, fait disparaître toutes les bâtisses qui se trouvent le long du fleuve, et enlève aux habitants leurs maisons. Nous avions pensé que l'on songerait à indemniser ces braves gens, qui sont victimes d'une pareille mesure. Que l'utilité publique exige que l'on sacrifie tant de propriétés, soit ; mais il faudrait au moins payer une indemnité pour les pertes encourues dans de pareilles circonstances.

Le *Courrier*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 29 octobre ;

Comme partout ailleurs, la construction des nouvelles levées fait bien des victimes parmi les planteurs. Chaque médaille a son revers. Pour sauver une paroisse, il faut sacrifier quelque individu. Il va falloir transporter, au loin, dans les terres, une grande quantité de résidences, surtout dans le voisinage de Jamestown, qui est très peuplé. M. Ch. Kaufman a déjà changé l'emplacement de sa maison. M. Jérôme Cambre, de St-Jean-Baptiste, va en faire autant.

Sur la rive gauche, il n'a été rien fait, excepté par les ingénieurs du gouvernement. En dehors des levées Sarpy et Belmont, il n'est question d'aucune reconstruction—ce qui nous ferait croire que M. Spellman n'a pas réussi à négocier les bons émis par le Bureau des levées du district de Pontchartrain.

—Plusieurs planteurs ont cessé de rouler, pour mettre leurs cannes en "windrow". Le vent de samedi a fait quelques dégâts dans certains endroits. La canne a été presque versée, mais elle se relevera vite ; il n'y aura presque pas de perte.

M. Barton, de Minnie, nous rapporte qu'il a fait, avec ses souches, deux boucauts de sucre, l'acre. Plusieurs accidents sont arrivés chez MM. Schexnaydre et Anderman. Le sucre qu'on y a fait, est de qualité supérieure.

Le *Voice*, Arabi P. O., paroisse St-Bernard, du 29 octobre :

Les citoyens de notre premier ward sont indignés de la persistance avec laquelle les ingénieurs veulent mettre à exécution leurs plans de reconstruction des levées, depuis les casernes jusqu'à la propriété Hager. La route nationale coquillée va disparaître ; de nombreuses propriétés seront aussi détruites. On cherche le moyen d'arrêter cet acte de vandalisme. Il est un fait bien avéré, c'est qu'une levée nouvelle est un mal, quand elle n'est pas nécessaire.

La loi de l'Etat et de l'Union déclare que personne ne peut être privé de sa propriété, sans une convenable et préalable indemnité ; mais cette considération ne retient nullement les ingénieurs. Ils ont commandé les travaux ; les entrepreneurs sont prêts, et les travaux commenceront dans quelques jours. L'étendue des levées en question n'est, de l'aveu même des ingénieurs, sujette qu'à des attaques peu à craindre et auxquelles elles résistent depuis 50 ans. Elles sont encore, après ce laps de temps, à la même place et intactes.

Pourquoi détruire le chemin coquillé et faire diminuer les propriétés de plus de 25 pour cent ?

Les propriétaires ont fait circuler une pétition, il y a quelques jours. Cette pétition a été signée par tous, excepté quatre ; elle a été présentée aux commissaires du Bureau des Levées du Lac Borgne. On y demande à ce corps de prendre charge de ces levées, pendant un an ; après quoi, on les remettra à la disposition des ingénieurs.

La pétition ne demande que les réparations nécessaires ; malheureusement, le bureau ne s'est pas encore assemblé, et rien n'a été fait.

Il y a là, cependant, une atteinte à la propriété. Pourquoi, par exemple, laisser à sa place la levée, depuis les abattoirs jusqu'à la propriété Montgomery ; puis, tout enlever devant la propriété Roy.

Pourquoi démolir la route construite par le gouvernement, et confisquer 40 pieds de terre, appartenant à nos particuliers ?

Il y a, pourtant, environ 30 pieds de profondeur entre la levée actuelle et le chemin coquillé. M. Sébastien Roy a accordé aux ingénieurs toute la terre dont ils avaient besoin, à condition qu'on laisserait sa levée en place. Et, pardessus le marché, il y a, devant cette propriété, une batture de 80 pieds, très solide, et qui est parfaitement résistante. Il est à espérer que le Bureau prendra l'affaire en considération.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 29 octobre :

Nous avons eu une seconde gelée, hier matin, un peu plus forte que la première. Ces deux gelées n'ont fait aucun mal aux jardins, mais ont fait un grand bien à la végétation, et, par ce fait, augmenteront la matière saccharine.

Aujourd'hui, dans le "Town Hall" de Thibodaux, aura lieu un grand meeting des habitants risiers, et de tous ceux intéressés dans la culture du riz, dans le placement de dalles à ris, de tuyaux et autres conduits dans les levées du Bayou Lafourche. Nous apprenons que non-seulement les habitants risiers prendront part à ce meeting, mais aussi plusieurs habitants sucriers qui n'ont pas de réservoirs dans leurs sucreries, et pompent l'eau du bayou, pour faire marcher les dites sucreries.

M. Ernest Roger, de l'habitation Greenwood, a commencé la roulaison cette semaine. On nous dit qu'il a aujourd'hui une des sucreries les mieux équipées de la paroisse Lafourche.

Le *Democrat*, New Roads, paroisse Pointe-Coupée, du 29 octobre :

Sur le bayou Fordoche, on ne s'effraie pas des bas prix des produits. On travaille, on sème à *force*, et l'on nous prédit, pour l'année prochaine, une abondante récolte.

Le *Protector*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 29 octobre :

La récolte des oranges en Louisiane est estimée à 500,000 boites ou 200,-barils. Il y a moins d'un quart des terres propres à cette culture, qui y est, jusqu'ici, consacré. On plante, presque partout, et rapidement, de nouveaux vergers. Dans cinq ans, nous aurons une production double.

—Un grand nombre de nos planteurs sucriers ont commencé leur roulaison. La récolte sera, cette année, abondante et excellente. De tous les côtés, nous arrivent sur ce sujet, des rapports favorables.

On va construire 2200 pieds de nouvelles levées sur les habitations Martin et Bohemia, cet automne.

Les travaux sont déjà commencés. On nettoie les fossés, les chemins ; il faudra deux mois pour achever l'entreprise.

IF YOUR BACK ACHES,
Or you are all worn out, really good for nothing, it is general debility. Try
BROWN'S IRON BITTERS.
It will cure you, cleanse your liver, and give a good appetite.

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, au *Journal des Débats* du 20 octobre :

On aperçoit ici les signes d'un commencement de réaction contre le protectionnisme à outrance en faveur cet été. Le ralentissement des échanges avec la France a fait réfléchir, les viticulteurs notamment, et l'on semble disposé à se montrer coulant, si des négociations se rouvraient avec la France. Comme, d'un autre côté, la France peut subir un grave préjudice si elle laisse le marché espagnol à la merci des pays qui ont conclu ou vont conclure des traités avec l'Espagne, il pourrait être avantageux pour les deux pays de reprendre les pourparlers.

Aussi ai-je cherché à me renseigner sur les principaux articles pour lesquels l'Espagne serait disposée à accorder des réductions de droits. Ces articles sont les suivants : tissus et articles de passementerie en laine pure et mélangée : tissus de soie et de coton et leurs mélanges ; bétail ; objets manufacturés en fer et en cuivre ; bois ; meubles ; huiles ; céramique ; cristallerie ; articles de Paris. Suivant la statistique française de 1890, la valeur de ces articles exportés pour l'Espagne dépasserait 90 millions de francs. Le gouvernement espagnol ne se dissimule pas les difficultés que soulèveraient, à l'occasion de ces réductions de droits, l'industrie textile de la Catalogne et l'industrie métallurgique de la Biscaye. Mais les tarifs annexes du traité conclu avec la Suisse montrent qu'il ne redoute pas trop cette opposition et qu'il se croit assez fort pour la vaincre si les intérêts généraux du pays l'exigent.

Quant à l'Espagne, elle espèrerait obtenir par réciprocité des concessions sur les articles suivants : vins, oranges et autres fruits frais ; raisins secs ; légumes ; poisson frais ; poisson salé, etc. Mais il est évident qu'elle ne saurait traiter avec la France sans obtenir des concessions sur les droits qui frappent les vins.

Dépêche particulière du *Temps* :

Madrid, 21 octobre, 10 h. 15.

Le cercle des républicains centralistes a, hier soir, tenu une nombreuse réunion en l'honneur des républicains étrangers, venus à Madrid à l'occasion des fêtes du centenaire de Colomb. M. Magalhaes Lima, au nom des Portugais, a fait un brillant discours pour défendre la démocratie ibérique, dont l'idéal serait réalisé par la proclamation de la république en Portugal et en Espagne.

M. Salmeron, dans un discours éloquent, a exposé le programme et les procédés révolutionnaires pour arriver à la réalisation de l'idéal républicain et au rapprochement des peuples, que les monarchies ont brouillés.

UN PARRICIDE.—Un parricide vient de causer une vive émotion à Fontenay sous-Bois, France.

Dans la rue de Neuilly habitait un cultivateur, M. Foucart, qui, depuis quelque temps, avait à se plaindre de la conduite de son fils, un garçon paresseux, emporté.

Vers neuf heures du soir, une nouvelle et terrible scène éclatait entre le père et le fils. Comme ce dernier, auquel il faisait de justes reproches, l'injuriait et le menaçait, M. Foucart père lui dit :

—Tu es un mauvais fils, tu finiras par me tuer !

—Et ça ne sera pas long ! riposta le misérable. Tu vas voir.

Ce disant, il sauta sur un fusil de chasse accroché au mur, et, mettant en joue, il lâcha la détente.

M. Foucart tomba à la renverse en poussant un grand cri, qui attira les voisins.

Pendant que les uns s'emparaient du parricide, les autres relevaient M. Foucart et, le portaient sur son lit.

Un médecin, mandé en toute hâte, constata que le malheureux avait à la hanche une blessure très grave. Il a dû être transporté, d'urgence, à l'hôpital Saint-Antoine, où son état, aux dernières dates, laissait peu d'espoir de le sauver.

Quant au jeune meurtrier, il fut conduit à la gendarmerie.

UN ORPHELINAT.—Une dame de F.... a trouvé le moyen de vivre, pendant plusieurs années, aux dépens de quelques orphelins qu'elle avait recueillis à Issy, France, dans sa maison, rue Bourgoin. On crut, longtemps, que c'était une institution établie dans un but charitable. Mme de F.... passait pour entretenir une vingtaine d'orphelins. Mais on était loin de la vérité. Mme de F.... quêtait à domicile et ramassait des sommes assez élevées dont elle se servait pour son usage personnel. Les pauvres enfants avaient à peine de quoi manger, mais si la nourriture manquait, ce n'était pas le travail qui faisait défaut. Depuis six heures du matin jusqu'à la nuit, les malheureux étaient employés à la fabrication de fleurs artificielles pour les grands magasins de Paris—autre source de revenus, pour la dame de F.... Mais M. Epineau, commissaire de police, ayant appris ces faits, par la rumeur publique, s'est rendu au pseudo-orphelinat et a arrêté, la dame de F...., ainsi que la demoiselle C...., qu'elle s'était adjointe pour cette odieuse exploitation. On reproche encore à ces deux personnes d'avoir mis en circulation de faux billets signés du nom d'une sommité médicale de Paris. Pour les enfants, ils seront conduits dans une institution charitable.

LE BOUQUET QUOTIDIEN.—Doit-on envoyer le bouquet quotidien à une veuve que l'on courtise comme on le fait pour une jeune fille avec laquelle on est fiancé ?

Oui : on doit envoyer des fleurs quotidiennement à une veuve que l'on doit épouser ; seulement, c'est dans le choix des fleurs qu'il faut apporter un tact tout particulier.

Il ne saurait être question de fleurs blanches, mais il faut aussi se garder des bouquets de deuil. Le mieux est d'adopter une fleur unique que l'on répètera tous les jours, des roses, par exemple, des œillets ou des camélias.

LA SANTÉ DU PRINCE DE BISMARCK.—On annonce que la santé du prince de Bismarck n'est pas bonne.

Le vieux chancelier souffre d'une névralgie aiguë compliquée d'accès de faiblesse. Depuis la mort de M. Lothar Bucher, le prince de Bismarck, dont la bonne humeur était légendaire, est tombé dans une tristesse profonde.

L'ex-chancelier passera l'hiver à Varzin et ne retournera à Friedrichsruhe qu'au mois d'avril.

Alsace-Lorraine.

On écrit, de Mulhouse, au *Temps* du 21 octobre :

La chambre de commerce de Mulhouse vient de publier son rapport annuel sur les différentes questions intéressant son ressort.

Un des principaux chapitres de ce document concerne les traités de commerce conclus par l'Allemagne en 1892 et touche également à la modification de la politique douanière de l'Europe résultant de la nouvelle législation française.

L'Allemagne a conclu quatre traités de commerce contenant la clause de la nation la plus favorisée avec l'Autriche Hongrie, la Belgique, l'Italie et la Suisse, et comportant une durée de douze années, c'est-à-dire expirant le 31 décembre 1903.

L'industrie mulhousienne se déclare satisfaite du traité avec l'Autriche-Hongrie qui, conclu sur les bases du tarif général autrichien pour les produits qui l'intéressent, la préserve contre un relèvement de ces tarifs pour les tissus de laine et de coton. Les nouveaux tarifs de chemins de fer qui résultent d'une clause complémentaire du traité, favoriseront encore les relations avec ces pays.

Le traité avec la Suisse, par contre, est moins bien accueilli par l'industrie cotonnière d'Alsace qui, par suite de l'abaissement des droits d'entrée en Allemagne sur les filés fins et moyens, se plaint qu'on ouvre la porte trop largement à la concurrence étrangère. Toutefois, il peut résulter certains avantages pour quelques industries, par suite de la clause de l'admission temporaire qui ne s'adresse qu'aux parties contractantes et ne s'étend pas aux autres pays jouissant de la condition de la nation la plus favorisée.

Quant au nouveau régime introduit par la France depuis le mois de janvier 1892, le rapport se borne à constater que l'Allemagne jouit des avantages de la nation la plus favorisée, sans approfondir d'ailleurs les conséquences qu'il peut avoir sur l'industrie mulhousienne. Le rapport déclare aussi qu'il serait prématuré de vouloir se prononcer sur l'influence qu'exercera sur l'industrie l'ensemble des conventions douanières survenues cette année.

Soit on les moyens que les Anglais ont trouvé pour se procurer des mercenaires pour leur armée ?

Parmi les procédés tous plus étonnants les uns que les autres auxquels ils ont recours, nous n'en citons qu'un, et il suffira pour juger du reste. Le voici :

Le tabac vendu par petits paquets aux gens du peuple sera désormais enveloppé dans des feuilles de papier qui exposeront tout au long les immenses avantages octroyés aux soldats de la Grande-Bretagne.

Quel bizarre système de recrutement !

Nous n'en avons pas fini avec les surprises du divorce.

Deux dames se croisent, l'autre matin :

—Déjà sortie, chère amie ?

—Comme vous voyez.... Je viens de l'enterrement de la femme de mon premier mari.

Partage fraternel :

—Jeanne as-tu partagé ta papillotte de chocolat avec ton frère ?

—Oh ! oui, petite mère. J'ai mangé le chocolat et je lui ai donné la devise pour lui apprendre à lire.

A tous les marchands d'Huile et de Gazoline, à la Nouvelle-Orléans.

Nous faisons tous nos efforts, pendant la durée de la grève, sans nous arrêter à la dépense, pour remplir les commandes de nos clients, et nous regrettons de *ne pouvoir le faire pour tous promptement.*

En attendant, tous les marchands qui enverront leurs wagons à nos ateliers, au coin des rues Joséphine et Claiborne, recevront ce qu'ils veulent en barils, caisses, ou en masse, selon que les dits wagons apporteront des cans ou autres vaisseaux pour contenir l'huile, aux prix réguliers, *moins un demi sou par gallon de dédit pour être venu chercher l'huile.*

STANDARD OIL CO.

Téléphone 479. P. E. DUCROS, Gérant.

GONZALES & LAUDUMIEY

Entrepreneurs de pompes funèbres

175 CHEMIN DU BAYOU.

Voitures pour l'Opéra, Promenades, Soirées, Mariages, &c, &c.

Nous sollicitons particulièrement le patronage des familles du second et du troisième district, et leur promettons entière satisfaction, aux prix les plus réduits.

Ordres pour enterrement reçus par téléphone à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit 21 fév—1an

Le Dr FORMENTO

A transféré son bureau au coin des rues Canal et Bourbon, au-dessus de la Pharmacie Claverie. Entrée rue Bourbon, 5.

Consultation de 2 à 4 heures.
19 oct—1m

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car bien tôt ces lots doubleront de prix.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. Baudot, propriétaire au Clos Vougeot, à Mandeville, ou M. P. L. Fourchy, notaire, 31 1/2 Carondelet, Nouvelle-Orléans 4 sept—

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus, nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vougeot même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun ; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.
28 oct—

Aux Pilotes et Capitaines de steamers, navires et goelettes, lougres et autres embarcations, naviguant dans les eaux du lac Pontchartrain, la Passe Manchac et la rivière Amite.

Avis est par le présent donné que le pont levis régulier à la Passe Manchac sera fermé temporairement et jusqu'à nouvel ordre, commençant mercredi prochain le 5 octobre 1892 à 7 heures A. M., pour réparations, pendant lequel temps on se servira d'un pont levis temporaire de cinquante (50) pieds au sud du pont levis actuel, et l'on fera usage des mêmes signaux et des mêmes lumières employés jusqu'ici.
5 oct—

J. B. JUNQUA,

No 19 RUE ST-LOUIS,
Près Decatur,
Importateur et Marchand en Gros de
Cognacs Fine Champagne, Vins et Liqueurs,
—Spécialité de—
Vins Fins et Brandies de Californie, Rye et Bourbon Whiskies,
—Fabricant de—
Sirops de Fruits de Choix,
16 oct—3f par sem—3m

Timbres-poste,

Achat de toute quantité à des prix les plus élevés de vieux timbres-poste, cartes postales, collections, ainsi que monnaies et antiquités.

Priere de faire des offres ou des envois à

A. WEISZ,
Marchand de Timbres-poste et Antiquités.
Budapest, (Hongrie) Vaczi-korut 4.
25 sept—90f dim jeu

225 CANAL, ANGLE BASSIN

Cette Pharmacie, achetant de premières mains en fortes lots, obtient des escomptes dont elle fait bénéficier ses clients. On y trouve :

LAIT D'IRIS DE PIVERT à 40 cts.
CARYOLYPSIS DU JAPON DE PIVERT à 85 cts.
VELOUTINE FAY à 70 cts.
EAU DENTIFRICE DE PIERRE à 40 cts.
EAU DE QUININE PINAUD, grand flacon à 60 cts.
KANANGA DU JAPON RIGAUD à 45 cts

Assortiment complet de Poudres, Savons, Extraits, Eau de Cologne, Vinaigres et Eaux de Toilette Cosmétiques etc. des maisons Lubin, Roger et Gallet, Pinaud, Pivert, Colgate, Oakley, etc.

Elle offre toutes les Spécialités Françaises et Américaines à Prix Réduits. Pastilles Géraudel, Purgatif Géraudel, Sirop de Flon, Sirop d'Auberger, Vin de Mottiers, Quina Laroche, Elixir Duero, Pilules Blancard, etc., etc.

Assortiment complet de Brosseries fines, Articles de Toilette, Eponges fines, etc.

Huile de Foie de Morue de Norvège venant d'être reçue et mise en bouteille. Prix 50 cts.

PHARMACIE AMÉRICAINE

225 CANAL, ANGLE BASSIN
30 oct—1m—dim

GRANDE OUVERTURE

—DE—

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER.

M. LION & Cie.,

VÊTEMENTS CONFECTIONNES,

Chapeaux, Articles de Toilette.

195, 197 ET 199 RUE DECATUR, COIN Ste-ANNE,

NOUVELLE-ORLÉANS.

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.
24 s 90—1 an—dim mer ven

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Frédéric Maugé..........Directeur

Samedi, 5 novembre, à 7:30 P. M.—Deuxième soirée de souscription

LE ROI D'YS.

MYLIO, M. LAFARGE ; Karnac, M. Chauvreau ; le Roi, M. Hourdin ; St-Corentin, M. Orme Dorval ; Margared, Mme Meunier ; Rozenn, Mlle Bendune.

A la matinée populaire de grand opéra, dimanche 6 novembre, à midi.

ROLAND A RONCEVAUX.

Roland, M. Raynaud, Alde, Mme Schweyer-Lemaitre, avec MM. Malzac, Chauvreau, Hourdin, Coutellier Mmes Bendune, Léo Santi, etc.

Dimanche soir—Les Cloches de Corneville. 4nov—2f

GRAND OPERA HOUSE.

Une Semaine, Commençant Dimanche, 30 Octobre. Matinées Mercredi et Samedi à 1 P. M. Engagement de l'artiste STUART ROBSON et la Troupe de Comédiens sous la Direction de W. R. HAYDEN Dans la Comédie à succès du Siècle de BRONSON HOWARD LA HENRIETTA. St. Robson dans le rôle de Bertie l'Agneau. Dimanche, 6 Nov.—PAUL KAWAR.
1er nov—

AMUSEMENTS.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Ce soir, Dimanche, 30 octobre, et toute la semaine.

Matinées Mercredi et Samedi, à Midi.

Le plus grand succès d'opéra comique en Amérique, par Donnelly et Miller.

SHIP AHOY! SHIP AHOY!

150 représentations à Boston, 100 à New York, 50 à Philadelphie, 50 à Chicago.

Troupe d'Opéra Comique de 60........Artistes........60

Un wagon rempli de décors. Orchestre de 30 musiciens. Chœurs 40 personnes—Distribution du Metropolitan.

Dimanche, 6 novembre,—Lizzie Evans.
30 oct—6 f

THEATRE ST-CHARLES.

Ce soir et toute la semaine.
Matinées mercredi et samedi, à midi.

TWO OLD CRONIES.

Les comédiens uniques d'Anderson dans la plus drôle des comédies-vaudeville—Nouvelles chansons, danses, musique, farces, costumes, décors.

Harry A. Emerson, John Burton, Gussie Hart, les sœurs Hollywood, Mlle Farnsoili, Bessie Clark, Minnie Lagden, Nettie Revere ; MM. Carberry, Morison, Sheridan, Ahern, Jansen, etc., etc.

Dimanche, 6 novembre—"FAST MAIL."
30 oct—6f.

F. ADRIEN BRUNET

Joaillier, Bijoutier, Horloger,

Transfèrera le 1er octobre prochain son magasin du No 133 de la rue Royale, au No 61 de la même rue. A cette occasion il fera subir une nouvelle réduction aux prix de ses articles. De ces derniers, il possède une collection incomparable :

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Jumelles, Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.

Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de tous genres reparés par des ouvriers de première compétence.
14 déc 91—1a

FABRIQUE D'EXTRAIT D'ABSINTHE

Maison fondée en 1859.

A. RIGNY,
3 WEST 13th St.
NEW YORK.
2 oct—6m—dim, mer, ven

A louer ou à vendre.

La "plantation Ste-Rose" située dans la paroisse St Jacques, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à soixante-cinq milles en amont de la Nouvelle Orléans. Cette plantation mesure environ 800 acres de superficie, dont 454 sont en culture ; le reste est boisé, et le tout est en Terre submergée. Il y a trente-trois milles sur la propriété les améliorations consistent en une sucrerie dite "Open Kettle," une maison de résidence, des étables, des quartiers pour travailleurs, etc. Tous les instruments aratoires, charrettes et tout l'attirail nécessaire pour faire une récolte. A l'expiration de la présente saison, il y aura, en cannes, quarante-cinq acres de souches de première année ; 34 acres de la seconde année ; 26 acres de plant d'automne et une quantité suffisante de plant de cannes pour planter environ 150 acres. Pour le prix et les conditions, s'adresser à W. H. VREDENBURGH, P. O. Box 406 Nouvelle Orléans, Lne., ou Convent Post Office, St-Jacques.
26 oct—2 semaines.

COURTIERS DE CHANGE.

Fourton & Fischer

—SUCCESSEURS DE—

FAZENDE & SEIXAS.

19 Rue Carondelet.

Agents de Propriétés Foncières.

Prêts sur propriétés—papiers hypothécaires. Bons divers Actions diverses. Nous achetons et vendons—Actions et Bons—à la Bourse (N. O. Stock Ex.) Nous achetons, vendons et louons tous genres de propriétés.
9 oct—1 mois—dim mardi jeudi

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art. Pose de dents artificielles.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transfère ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1892.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber mes Méthodes pour travaux vraiment supérieurs.
26 août—

LE Dr A. B. de VILLENEUVE,

Homoeopathe.

A transféré son office au numéro 147 de la rue du Canal, près Bourbon.

Consultations tous les jours de 2 à 4 P. M.
1er nov—6f

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 26mars—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.00 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers
26 oct—sam et di—

W. G. Coyle & Cie.

CHARBON COKE.

Pittsburg, Anthracite, Kanawha, Cannel et Coke de Gaz et Combustible.

Les planteurs, fonderies, familles et personnes faisant usage de charbon pour obtenir de la vapeur seront promptement approvisionnés au prix du marché.

BUREAUX.

47 -- Rue Carondelet -- 47
1er sept—6 m dim mard jeud

LA BOTTE ROUGE !

—A l'enseigne de la—

"BOTTE ROUGE."

Angle des rues Ursulin s & Dauphine

BOTTES, SOULIERS,

ET BOTTINES, A BON MARCHÉ

GEORGE WAGNER.

1er sept—3m—MeSaDim

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS ;

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

22 RUE TCHOUPITOULAS.

L'INCENDIE

De notre établissement aux Nos

14 à 22 RUE BARONNE,

Lundi, le 31 octobre,

N'affectera en rien les affaires de

L. GRUNEWALD CO

Limited.

Qui se continueront comme par le passé au No

127 de la rue du Canal

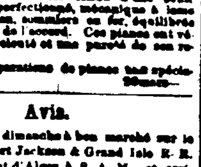

Steinway, Pleyel, Chickering, Knabe, Sohmer, Mohr, Mehlin, Visher, Pease, Sheninger, Sterling, etc. Musique et Instruments de Musique, en gros et en détail.

Vendus à des conditions faciles et payables en des sommes mensuelles. 24 janv—1 an

CONTINENTAL INSURANCE CO. OF NEW YORK,

—A UN—

Capital payé de	$1,000,000 00
Réserve pour les assurances actuelles	3,161,023 47
Surplus net	1,643,761 24
Surplus pour les détenteurs de polices	2,643,761 24
Actif brut	5,806,784 71

La compagnie fait des affaires rigoureusement en conformité avec les lois de l'Etat de New York, et émet des Polices sur le fonds de sûreté. Un fonds spécial pour la protection des détenteurs de police qui ne peut affecter une grande conflagration.

Elle a payé plus de vingt sept millions de pertes et est plus forte que jamais. Placez une police à cette compagnie et vous vous sentirez plus en sûreté que celle d'une compagnie qui conquise de la Nouvelle-Orléans qu'un incendie anéantira. Les pertes sont ajustées et promptement soldées. La meilleure et la moins chère. Pour conditions et taux (les taux plus réduits garanties) s'adresser

JAMES PREVOST, Agent.

133 rue Gravier, Nouvelle-Orléans, Lne.
27 fév 1 an—dim

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—

Gustaf R. Westfeldt. L. C. Fallon. Lucas E. Moore. C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire
12 nov—91—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX

DE HARTFORD, CONN.

Successeurs de la

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

Capital Comptant	$2,000,000 00
Net surplus	1,334,460 51
Actif, valeur réelle	5,676,306 79

Pertes réglées à la Nlle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES,

Agent Résident, sera toujours au No 3 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. 30 sept—1 an

LEON GODCHAUX,

81 A 85 RUE DU CANAL.

Vous pouvez vous acheter un Très Bel Assortiment de

BEAUX CHAPEAUX DE FEUTRE,	COSTUMES D'ECOLE TOUT LAINE,
Youman, Knox, Miller ou Dunlap,	Pour Garçons, A des prix Exceptionnellement Modiques :
A deux tiers des prix ordinaires.	A $2.50 et $5.00.

1er déc 91—1an—dim mer ven

Compagnie d'assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1892	1,019,000 33

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.
18 juin—1 an

TAPIS ! TAPIS ! TAPIS !

NATTES ! NATTES ! NATTES !

Stores ! Stores !

Et Magnifiques Papiers Peints pour Tapisserie,

CHEZ LEVY,

RUE DU CANAL.

Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais été excellé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jamais vu. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos Tapis de double largeur, pour lesquels nous ne chargeons que la plus en proportion que nous ne faisons pour ceux de simple largeur.

On ne sait peut-être pas généralement que nous ne vendons pas seulement des PAPIERS PEINTS, mais qu'en même nous chargeons aussi de les poser, et c'est pour cela que nous avons fait venir le meilleur artiste disponible dans ce genre. Aux personnes intéressées on fera voir les spécimens de notre travail.

LEOPOLD LEVY, 133 RUE DU CANAL.

Les ordres de la campagne recevront la plus prompte attention. 13oct1891—1an—DMaJ

ETABLIE EN 1782,

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $11,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. R. Lyman, Prés. G. W. Sentell, Vice-Prés. Chas. H. Rice, Sec.
les 92—1 an

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers,

Transféreront vers le 15 Octobre 1892, leur magasin au

No 17 DE LA RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes, rue Bourbon.
1er sept.

Dr W. BILLE,

Elève du professeur Ricord, de Paris.

BUREAU, 29 RUE ROYALE.

Maladies nerveuses, impuissance, spermatorrhée, pertes séminales, maladies des organes génito-urinaires (maladies secrètes) chez l'homme et la femme. Menstruations difficiles invariablement guéries.
15sept—1an

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités de femmes. A vendre dans toutes les pharmacies

Prix : $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 222 rue du Canal
166 le Dépôt du Fort Espagnol.
12 déc 91—1 an

SOARDS'

1892—NEW ORLEANS

City Directory

Est maintenant en circulation et reconnu comme étant le meilleur Directory de cette ville qui ait jamais été publié. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Envoyez en chercher immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Livre Bleu (2me édition)	3 00
Directory Commercial (forme pamphlet)	1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après avoir reçu le montant du livre demandé.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.
2 mars

Etat de la situation

—DE LA—

Banque Nationale Mutuelle

A la Nouvelle-Orléans.

Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires le 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$712,482 87
Surtirages, garantis et non garantis		4,697 45
Bons des E. U. en garantie de la circulation		50,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		130,100 00
Dû par des agents de réserve approuvés		54,720 80
Dû par d'autres banques nationales		34,008 37
Dû par des banques d'Etat et banquiers		20,935 41
Propriétés immobilières, meubles et installations		51,266 44
Dépenses courantes et taxes payées		9,996 72
Echange du Clearing House	352,739 58	
Bills d'autres banques	6,652 00	
Monnaie courante, fractionnelle (nickels compris)	1,457 16	
Espèces	12,854 75	
Billets légal tender	98,561 00	172,900 92
Fonds de rédemption avec le trésorier des E. U. 5 pour cent sur la circulation		2,250 00
Total		$1,223,556 67

PASSIF.

Fonds capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		20,000 00
Profits indivis		14,606 78
Billets de banque en circulation		45,000 00
Dividendes non payés		424 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$682,457 90	
Certificats de demande de dépôts	8,713 00	
Chèques certifiés	10,429 18	
Chèques du caissier en circulation	1,798 34	
Dû aux autres banques nationales	6,751 25	
Dû aux banques d'Etat et banquiers	20,411 30	722,780 97
Billets et bills ré-escomptés		120,763 92
Total		$1,223,555 6[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans }

Moi, James J. Tarleton, caissier de la banque sus-nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

JAS. J. TARLETON, Caissier.

Souscrit et juré pardevant moi ce 5me jour d'octobre 1892.

R. B. TRIST, Notaire Public.

Correct—Attesté :

LLOYD R. COLEMAN,
S. W. RAWLINS,
SIMON R. MARX, Directeurs.

Etat de la situation

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le vendredi 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,512,722 68
Surtirages garantis et non garantis		13,290 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, sécurités, etc		66,696 06
Dû par des agents de réserve approuvés		26,997 00
Dû par d'autres banques nationales		13,542 12
Dû par des banques et banquiers d'Etat		2,551 31
Maison de banque, meubles et installations		115,500 00
Dépenses courantes et taxes payées		10,572 83
Echanges pour le Clearing house	$48,646 46	
Billets d'autres banques	8,319 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	162 32	
Espèces	15,900 00	
Billets legal tender	105,113 00	178,1[illegible] 78
Fonds de rédemption avec le Trésorier des Etats Unis, (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$1,990,114 81

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés		75,399 47
Billets de banques nationales en circulation		43,895 01
Dividendes non payés		1,565 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,140,779 94	
Certificats de dépôt de demande	5,665 00	
Chèques certifiés	325 10	
Chèques de caissier en circulation	3,790 77	1,150 560 31
Dû à d'autres banques nationales		7,377 12
Dû à des banques d'Etat et banquiers		1,587 41
Notes et billets ré-escomptés		150,000 00
Bills payables		60,000 00
Total		$1,990,114 81

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss. }

Je, J. L. BERCIER, caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance.

J. L. BERCIER, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 5me jour d'octobre 1892. BENJAMIN ORY, Notaire

Correct—Attesté :

MAX SCHWARACHER,
I. ABRAHAM,
C. R. FINLAY, Directeurs.

Etat de situation de la

New Orleans National Bank,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, Vendredi, 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$3,270,858 57
Surtirages, garantis et non garantis		67,937 80
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Bons des Etats-Unis en mains		1,000 00
Actions, sécurités, etc		768,962 75
Dû par des agents de réserve approuvés		493,393 79
Dû par d'autres banques nationales		62,205 92
Dû par des banques d'Etat et banquiers		11,647 62
Maison de banque, meubles et installations		95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées		16,207 72
Chèques et autres items comptant	$1,310 94	
Changes pour le Clearing house	160,801 78	
Billets d'autres banques	6,650 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	12,292 32	
Espèces	238,302 50	
Billets legal tender	45,000 00	464,357 54
Fonds de rédemption au Trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$4,304,647 45

PASSIF.

Capital-action payé		$600,000 00
Fonds de surplus		700,000 00
Profits non divisés		137,835 37
Billets de banques nationales en circulation		34,500 00
Dividendes non payés		1,500 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$2,998,480 76	
Certificats en demande des dépôts	50,704 75	
Chèques certifiés	390 00	
Chèques du caissier en circulation	86,644 85	
Dû à d'autres banques nationales	71,006 78	
Dû aux banques d'Etat et banquiers	96,085 97	3,290,932 0[illegible]
Total		$4,304,647 45

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ss. }

Moi, William Palfrey, caissier de la banque sus-nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.

WILLIAM PALFREY, Caissier.

Souscrit et juré pardevant moi ce 5me jour d'octobre 1892.

CHAS. T. SONIAT, Notaire Public

Correct—Attesté :

C. H. HECK,
SIGMUND KATZ,
A. BALDWIN,
Directeurs

457312